

Ministère des Ressources Humaines
 Courrier Arrivé
 le 28/03/94
 Entrée N° 020224
 Destination

m. le S.G.
 copie au PCA ONE
 au D.G ONE
 me rendre.

LOI N°39/93

Portant ratification de l'ordonnance n° 0008/93/PR portant création d'un Office National de l'Emploi, en application de la loi n°31/93 du 23 Juillet 1993 autorisant le Président de la République à légiférer par ordonnances pendant l'intersession parlementaire.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté ;
 Le Président de la République, Chef de l'Etat
 Promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er.-

Est ratifiée l'ordonnance n°0008/93/PR du 1er Octobre 1993, portant création d'un Office National de l'Emploi, en application de la loi n° 31/93 du 23 Juillet 1993 autorisant le Président de la République à légiférer par ordonnances pendant la période d'intersession parlementaire.

Article 2.-

La présente Loi sera enregistrée, publiée selon la procédure d'urgence et exécutée comme Loi de l'Etat./-

Fait à Libreville, le 15 FEV. 1994

Par le Président de la République
 Chef de l'Etat

EL HADJ OMAR BONGO

Le Premier Ministre
 Chef du Gouvernement

Casimir OYE MBA



Le Ministre des Relations avec les Assemblées,
 de la Communication, des Postes et
 Télécommunications, Porte-parole du Gouvernement

Patrice NZIENGLI

